

le vendredi 21 décembre 2001

10 heures

Prière.

Pendant la présentation d'invités et les messages de félicitations, M. Richard invoque le Règlement ; il soutient que les propos de l'hon. M. Volpé débordent le cadre de cette affaire courante.

Le président enjoint aux parlementaires de réserver à son objet l'affaire courante qu'est la période de la présentation d'invités et des messages de félicitations et de ne pas s'en servir pour de longues déclarations sur d'autres questions.

Le président fait remarquer à la Chambre que de trop nombreux rappels au Règlement ont été faits dernièrement, dont la plupart étaient non fondés. Il ajoute que les parlementaires ont le droit de parler sans subir d'interruptions et qu'il régira plus strictement les rappels au Règlement.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides afin d'étudier le volume I du budget supplémentaire pour 2001-2002 puis le volume IV du budget supplémentaire pour 2000-2001, qu'elle se forme en Comité plénier afin d'étudier les projets de loi 6, 20, 22, 8, 16 et 13 puis que, après l'étude des projets de loi et moyennant le consentement unanime, elle passe à la troisième lecture et à la sanction royale.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, il est unanimement convenu de continuer de siéger après l'heure de la pause du midi.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté les derniers crédits.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, VOLUME I
COMPTÉ ORDINAIRE
2001-2002

Les crédits suivants sont votés pour couvrir les dépenses au titre des programmes :

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES ENTREPRISES NOUVEAU-BRUNSWICK	
Développement de l'entreprise et de l'industrie	9 002 000
Infrastructure d'entreprise et du tourisme	(12 992 000)
Aide stratégique	25 300 000
MINISTÈRE DES FINANCES	
Gestion financière et des ressources humaines	(5 595 000)
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE	
Santé publique et services médicaux	16 533 000
MINISTÈRE DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS	
Administration générale	(567 000)
Développement des investissements et des exportations	(17 457 000)
Aide stratégique	(25 300 000)
Moins : crédits législatifs	(34 000)
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ÉNERGIE	
Aménagement forestier	2 500 000
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES	
Gestion des ressources humaines	5 595 000
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Services de sécurité	2 730 000
MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES	
Groupe des bâtiments	250 000

MINISTÈRE DU TOURISME ET DES PARCS	
Administration	567 000
Infrastructure d'entreprise et du tourisme	21 447 000
Moins : crédits législatifs	34 000
COMPTÉ DE CAPITAL	
MINISTÈRE DES ENTREPRISES NOUVEAU-BRUNSWICK	
Parcs - Amélioration des installations	(500 000)
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE	
Hôpitaux publics - Biens d'équipement	813 000
MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES	
Améliorations des biens immobiliers - Santé et Mieux-être	(813 000)
MINISTÈRE DU TOURISME ET DES PARCS	
Parcs - Amélioration des installations	500 000
PRÊTS ET AVANCES	
MINISTÈRE DES SERVICES FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES	
Prêts aux foyers de soins	2 097 000
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, VOLUME IV COMPTÉ ORDINAIRE 2000-2001	
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX	
Services généraux	27 970,82
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Provision pour pertes	3 092 976,85
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE	
Santé publique et services médicaux	3 068 949,45
Services des établissements	1 512 041,98
MINISTÈRE DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS	
Administration générale	96 709,58
Développement des investissements et des exportations	689 417,63
Aide stratégique	3 736 039,07

MINISTÈRE DE LA JUSTICE	
Services aux tribunaux	22 252,18
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Contrôleur du financement politique	13 916,68
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Services communautaires et correctionnels	811 744,92
Application de la loi	2 987 738,48
MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES	
Groupe des bâtiments	1 741 980,55
MINISTÈRE DES TRANSPORTS	
Entretien pendant l'hiver	285 035,13
COMPTÉ DE CAPITAL	
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE	
Hôpitaux publics - Biens d'équipement	1 874 215,03
PRÊTS ET AVANCES	
MINISTÈRE DES SERVICES FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES	
Prêts aux foyers de soins	2 862 000

La Chambre adopte ces crédits.

Il est unanimement convenu de revenir à l'appel du dépôt de projets de loi.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Mesheau :

28, Loi supplémentaire de 2001-02 (1) portant affectation de crédits ;

29, Loi supplémentaire de 2000-01 (3) portant affectation de crédits.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

Il est unanimement convenu que les projets de loi 28 et 29 soient lus une deuxième fois sur-le-champ.

Sont en conséquence lus une deuxième fois les projets de loi suivants :

- 28, *Loi supplémentaire de 2001-02 (1) portant affectation de crédits;*
- 29, *Loi supplémentaire de 2000-01 (3) portant affectation de crédits.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient renvoyés au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. Steeves prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. MacDonald prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités;*
- 8, *Loi modifiant la Loi sur le transport des produits forestiers de base;*
- 13, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif;*
- 16, *Loi modifiant la Loi sur les négociations dans l'industrie de la pêche;*
- 20, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac;*
- 22, *Loi de 2002-03 portant affectation de crédits pour fins de dépenses en capital.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu que les projets de loi 6, 8, 13, 16, 20 et 22 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Sont en conséquence lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités ;*
- 8, *Loi modifiant la Loi sur le transport des produits forestiers de base ;*
- 13, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif ;*
- 16, *Loi modifiant la Loi sur les négociations dans l'industrie de la pêche ;*
- 20, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac ;*
- 22, *Loi de 2002-03 portant affectation de crédits pour fins de dépenses en capital.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Le président, sur la demande de l'hon. M. Green, revient à l'appel des motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mercredi 2 janvier 2002.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 28, *Loi supplémentaire de 2001-02 (1) portant affectation de crédits ;*
- 29, *Loi supplémentaire de 2000-01 (3) portant affectation de crédits.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu que les projets de loi 28 et 29 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Sont en conséquence lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 28, *Loi supplémentaire de 2001-02 (1) portant affectation de crédits;*
- 29, *Loi supplémentaire de 2000-01 (3) portant affectation de crédits.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Sur la demande de l'hon. M. Green, le président revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre. L'hon. M. Green donne avis que l'intention du gouvernement est de suspendre la séance jusqu'à 14 h 30, heure de la cérémonie de la sanction royale.

Le président suspend la séance à 13 h 56.

14 h 26

Le président reprend le fauteuil.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail;*
- 3, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail;*
- 4, *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme;*
- 6, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités;*
- 8, *Loi modifiant la Loi sur le transport des produits forestiers de base;*
- 10, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne;*
- 13, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif;*
- 14, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative;*
- 15, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif;*
- 16, *Loi modifiant la Loi sur les négociations dans l'industrie de la pêche;*
- 20, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac;*

- 22, *Loi de 2002-03 portant affectation de crédits pour fins de dépenses en capital;*
28, *Loi supplémentaire de 2001-02 (1) portant affectation de crédits;*
29, *Loi supplémentaire de 2000-01 (3) portant affectation de crédits.*

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président reprend le fauteuil.

Le président remercie les parlementaires, le personnel, les pages et les commissionnaires de leurs efforts gigantesques au cours de l'année et leur adresse ses meilleurs voeux pour le temps des fêtes et le Nouvel An.

La séance est levée à 14 h 45.